

VOTRE VENUE À L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE MESURES SANITAIRES À CONNAÎTRE

Vous venez sur le site de l'INPI à Courbevoie.

Voici les mesures sanitaires en vigueur que nous vous remercions de bien vouloir respecter.

Depuis le 9 août 2021, le pass sanitaire peut être requis pour accéder, notamment, à des séminaires professionnels quand il accueille 50 personnes ou plus. Selon l'objet de votre venue, le pass sanitaire peut donc être exigé (QR Code lisible au format numérique ou papier). La personne en charge de l'événement vous en informera au préalable.

1. L'entrée se fait **uniquement par le 15 rue des Minimes** (et par le parking qui reste ouvert aux visiteurs véhiculés: suivre la sortie Hall A).
2. Lorsque vous arrivez dans le hall, **rendez-vous directement à l'accueil**.
3. Présentez **votre pièce d'identité à l'agent d'accueil**, en la disposant de façon lisible au travers de l'hygiaphone.
4. L'agent vous remettra un masque papier. Si vous portez un masque en arrivant, il vous sera demandé de le retirer et de le jeter dans une poubelle dédiée (s'il est à usage unique) ou le ranger dans votre sac (masque en tissu).

Lors de votre venue à l'INPI, nous vous remercions d'appliquer les mesures suivantes :

- ▶ **Porter le masque papier remis à l'entrée** lors de vos déplacements et pendant toute la durée de votre venue à l'INPI.
- ▶ **Suivre les consignes données** par la personne qui vous accueillera.
- ▶ **Respecter les marquages au sol et la distanciation physique.**
- ▶ **Jeter tout élément à risque** (mouchoirs, masques, lingettes) dans les poubelles à pédale spécifiquement dédiées et disponibles à tous les étages.